



Chambly, le 16 décembre 2019

****** Avis important ******

Changements des redevances sur les huiles lubrifiantes et les contenants huileux

Chers membres,

Les membres du Conseil d'administration, lors de leur réunion du 6 décembre 2019, ont approuvé une résolution de changement de redevances environnementales sur les produits suivants :

Produit	Augmentation	Réduction	Nouveaux taux de redevance
Huiles lubrifiantes		0,01 \$/litre	0,06 \$/litre à 0,05 \$/litre
Contenant HDPE ou métal	0,03 \$/litre de capacité du contenant		0,12 \$/litre à 0,15 \$/litre de capacité du contenant
Contenant non-HDPE ou non en métal	0,15 \$/litre de capacité du contenant		0,20 \$/litre à 0,35 \$/litre de capacité du contenant

L'article 3.2B de la convention des membres stipule que la SOGHU doit aviser ses membres 90 jours avant un changement de taux de redevances. **Ces modifications aux montants des redevances entreront en vigueur le 1^{er} avril 2020.** Donc vos remises dues le 30 juillet 2020 couvrant le deuxième trimestre seront payées avec les nouveaux montants de redevances.

Les membres du conseil d'administration, la direction et le personnel de la SOGHU vous remercient pour votre habituelle collaboration et vous assurent de leur entier dévouement pour la cause de la SOGHU.

Jean Duchesneau
Directeur général
SOGHU

JD/nt